

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 005-210500062-20260407-D2026_04__18-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 AVRIL 2026

Délibération n° 2026-04-18

Objet de la Délibération :

**Désignation d'un élu titulaire
et d'un élu suppléant pour
représenter la commune
auprès du SIGDEP**

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

**1 absent et représenté : Françoise BRUNET qui
donne procuration à Rémi ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE,
Sébastien FERRUS MACHADO, Marie
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline
BLANCHET, Denis FRASSIN, Cédric
MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie
PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc
RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain
SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent
THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Soit 19 votants

**Date de convocation :
30 MARS 2026**

Secrétaire de séance : Denis FRASSIN

Monsieur le maire propose de désigner, conformément aux statuts du SIGDEP, un délégué du conseil municipal titulaire et un délégué du conseil municipal suppléant pour représenter la commune au sein de cette structure.

Monsieur Michel LAPALUS se propose comme élu titulaire et Monsieur Grégory TARDY comme élu suppléant.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Désignent Monsieur Michel LAPALUS (membre titulaire) et Monsieur Grégory TARDY (membre suppléant) pour siéger au sein du SIGDEP.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE, LE 7 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**